



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la société POST Luxembourg a introduit une demande d'autorisation relative à la modification du délai d'exploitation (3/20/0171).

Bertrange, le 17 septembre 2021



Commune de BERTRANGE

Frank COLABIANCHI
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à la modification du délai d'exploitation (3/20/0171), a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 17 septembre 2021.

Bertrange, le 17 septembre 2021



Commune de BERTRANGE

Frank COLABIANCHI
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire